



**Modifications des Conditions Générales de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE »**

L'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » étant associée au compte de dépôt, le présent avenant complète les Conditions générales et les Conditions Particulières de la Convention de Compte de dépôt et de Services Bancaires de la Caisse d'Épargne que vous avez préalablement signées.

Les stipulations de la Convention de Compte de dépôt et de Services Bancaires de la CAISSE D'ÉPARGNE (Clientèle des Particuliers) décrites ci-après sont applicables dès la souscription de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE ».

**L'article suivant est ainsi modifié :**

**« 6.4. Les offres groupées de services proposées »**

Les produits et services associés aux offres groupées de services « Bouquet Liberté », « Satellis Essentiel », « Satellis Intégral », « Satellis Jeune 16/17 » figurent dans les Conditions Particulières de la Convention.

**6.4.1. Formules « classiques » d'offres groupées**

**a) Présentation de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE »**

L'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » est réservée aux personnes physiques majeures capables.

Toutefois, les mineurs âgés d'au moins 16 ans, peuvent, sous conditions, avoir accès à un nombre restreint de produits et services compris dans l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE ».

Le mineur a ainsi accès aux fonctionnalités essentielles de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » destinée aux « majeurs » tout en apportant au mineur les restrictions nécessaires à sa protection.

Dans le cadre de la souscription pour le compte d'un mineur à l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE », le compte fonctionne alors sous la seule signature du mineur, sous réserve pour ce dernier de bénéficier d'une autorisation de son/ses représentant(s) légal(aux). Il en est de même pour l'utilisation par le mineur d'une carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron SENSEA).

Le(s) représentant(s) légal(aux) garantit(ssent) la Caisse d'Épargne, par acte séparé, de toutes les conséquences pouvant résulter du fonctionnement du compte et de l'utilisation par le mineur de ladite carte.

**b) Contenu de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE »**

**1. Contenu de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » souscrit par un majeur**

Les caractéristiques des produits et services composant l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE », sont décrites dans les Conditions Particulières ainsi que dans les « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité ».

**2. Contenu de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » souscrit pour le compte d'un mineur**

Dans ce cas, les produits et services composant l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE », sont les suivants :

- Carte VISA Electron SENSEA à autorisation systématique,
- Direct Ecureuil par internet tel que décrit dans les Conditions Générales de la Convention de Compte de dépôt et de Services Bancaires,
- Libre Service Ecureuil,
- Relevé de compte papier ou électronique dans les conditions prévues à l'article 2.2.1 des Conditions Générales de la Convention de Compte de dépôt et de Services Bancaires,
- Le service Sécurisation des opérations en ligne,
- AlertEcureuil, tel que décrit dans les Conditions Générales de la Convention de Compte de dépôt et de Services Bancaires,
- Assurance perte/vol de la carte tel que décrit dans les Conditions Générales de la Convention de Compte de dépôt et de Services Bancaires.

La souscription à ces services s'effectue dans les Conditions Particulières de la Convention de Compte de dépôt et de Services Bancaires de la CAISSE D'ÉPARGNE.

Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour finalités la conclusion et l'exécution de la présente convention, la tenue et la gestion du compte, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'octroi du crédit, l'évaluation, la gestion et la consolidation du risque au sein du réseau des Caisses d'Épargne, afin de remplir les obligations légales et réglementaires, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, la lutte contre le blanchiment d'argent. Elles sont destinées à la CE, responsable du traitement et peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous avez la possibilité de vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la CE ainsi que par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux. Pour exercer votre droit d'opposition, cochez la case ci-contre ☐ ou à défaut adressez un courrier à la CEBPL - Service Relation clients - 15 av de la Jeunesse BP 127 - 44703 Orvault Cedex (frais d'envoi remboursés au tarif lent en vigueur sur demande). Vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en agence ou à l'adresse indiquée ci-dessus.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 964.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin 44911 Nantes Cedex 9 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° 1878 T délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique, garantie par la CEGC - 128 rue de La Boétie - 75378 Paris Cedex 08.



**c) Restrictions apportées à l'accès par un mineur à certains produits et services offerts dans le cadre de la présente convention :**

Pendant toute la durée de la minorité, le fonctionnement du compte du mineur est soumis aux restrictions légales liées à son statut. Ces restrictions concernent les dispositions suivantes de la présente convention :

- seules peuvent être délivrées à un mineur une carte de retrait ou une carte de paiement à autorisation systématique,
- aucun chéquier ne peut être délivré à un mineur,
- interdiction est faite au mineur de bénéficier de tout découvert,
- le(s) représentant(s) légal(aux) du mineur sont seuls habilités à donner procuration sur le compte et à décider de l'option fiscale liée à la rémunération du compte de dépôt (sauf lorsque le souscripteur a renoncé à ce service).

**d) Tarification de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE »**

**1. La tarification applicable aux titulaires majeurs**

La souscription à l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » vous donne accès à une carte bancaire au choix et à l'ensemble des services essentiels décrits dans la plaquette tarifaire intitulé « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité » moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle prélevée sur votre compte de dépôt. En outre, chacun des services complémentaires souscrit donne lieu à la perception par la Caisse d'Épargne de cotisations supplémentaires à un tarif préférentiel.

Pour chacun des services complémentaires souscrits, une réduction est appliquée sur son prix de souscription à l'unité. Le niveau de la réduction varie en fonction du nombre de services complémentaires souscrits dans le cadre du Bouquet Liberté.

Les modalités et niveaux de réduction accordés sont précisés dans les « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité » en vigueur, disponibles dans votre agence Caisse d'Épargne ou consultables sur le site internet : [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)

Les réductions tarifaires consenties sur les services complémentaires que vous souhaitez conserver prennent fin à la date d'effet de résiliation de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE ».

**2. La tarification applicable aux titulaires mineurs**

La tarification des produits et services associés à l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » accessibles à des mineurs figurent dans les « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité ».

La souscription à l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » donne accès au mineur à une carte bancaire VISA Electron SENSEA à autorisation systématique et aux services décrits au paragraphe b) 2. ci-dessus et dans la plaquette tarifaire intitulé « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité » moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle prélevée sur son compte de dépôt. En outre, chacun des services complémentaires souscrit donne lieu à la perception par la Caisse d'Épargne de cotisations supplémentaires à un tarif préférentiel.

Pour chacun des services complémentaires souscrits, une réduction est appliquée sur son prix de souscription à l'unité. Le niveau de la réduction varie en fonction du nombre de services complémentaires souscrits dans le cadre du BOUQUET LIBERTE.

Les modalités et niveaux de réduction accordés sont précisés dans les « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité » en vigueur, disponibles dans votre agence Caisse d'Épargne ou consultables sur le site internet : [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)

Les réductions tarifaires consenties sur les services complémentaires conservés après la résiliation de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE », prennent fin à la date d'effet de cette résiliation.

Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour finalités la conclusion et l'exécution de la présente convention, la tenue et la gestion du compte, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'octroi du crédit, l'évaluation, la gestion et la consolidation du risque au sein du réseau des Caisses d'Épargne, afin de remplir les obligations légales et réglementaires, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, la lutte contre le blanchiment d'argent. Elles sont destinées à la CE, responsable du traitement et peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous avez la possibilité de vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la CE ainsi que par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux. Pour exercer votre droit d'opposition, cochez la case ci-contre ☐ ou à défaut adressez un courrier à la CEBPL - Service Relation clients - 15 av de la Jeunesse BP 127 - 44703 Orvault Cedex (frais d'envoi remboursés au tarif lent en vigueur sur demande). Vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en agence ou à l'adresse indiquée ci-dessus.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 964.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin 44911 Nantes Cedex 9 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° 1878 T délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique, garantie par la CEGC - 128 rue de La Boétie - 75378 Paris Cedex 08.



**e) Evolution de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE »**

**1. Evolution de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » souscrite pour le compte d'un mineur**

A compter de son 18<sup>ème</sup> anniversaire, le titulaire conservera l'ensemble des produits et services composant l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » souscrite pendant sa minorité. Ils seront alors facturés aux tarifs figurant dans les « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité ». Il sera informé des tarifs applicables deux mois avant cette date anniversaire. Le titulaire est réputé avoir accepté cette tarification s'il n'a pas notifié à la Caisse d'Épargne son désaccord avant la date d'entrée en vigueur. S'il refuse la tarification proposée, il peut résilier sans frais, avant cette date, l'offre groupée.

Le titulaire pourra, en outre, dès son 18<sup>ème</sup> anniversaire, demander l'évolution de son offre groupée « BOUQUET LIBERTE » afin de bénéficier de l'ensemble des produits et services disponibles dans cette offre groupée, par la signature d'un avenant au contrat initial, sous réserve d'acceptation de ce changement par la CAISSE D'ÉPARGNE.

**2. Evolution de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » souscrite et/ou détenue par un majeur**

Vous avez la possibilité à tout moment de changer de carte bancaire tout en conservant votre offre groupée « BOUQUET LIBERTE ».

Par ailleurs, vous pouvez aussi modifier les services complémentaires souscrits dans le cadre de votre offre groupée « BOUQUET LIBERTE », dans le respect des modalités de fonctionnement propre à chaque service, mentionnées dans les conditions générales correspondantes.

Dans ce cas, le prélèvement mensuel correspondant au tarif de la nouvelle offre souscrite se substituera à celui appliqué avant la modification.

La résiliation du contrat carte « CB » ou le retrait de la carte « CB » à l'initiative de la Caisse d'Épargne entraînera la résiliation automatique de l'offre groupée «BOUQUET LIBERTE » et la tarification à l'unité des autres produits et services souscrits dans le cadre de cette offre groupée de services.

**f) Changement de type d'offre groupée de services**

Vous pouvez, à tout moment, et sans pénalités, demander à changer d'offre groupée de services, sous réserve d'acceptation de ce changement par la Caisse d'Épargne et de disponibilité à la vente. Cette nouvelle offre vous sera alors facturée au tarif en vigueur.

**g) Présentation de certains services complémentaires**

• **Le service opérations courantes illimitées**

Dans le cadre de ce service, la Caisse d'Épargne s'engage à ne pas facturer :

- les virements ordinaires ou virements SEPA, occasionnels et permanents, que la demande du Titulaire ait été faite en agence, par téléphone ou par Internet,
- les frais d'envoi du chéquier à domicile,
- les recherches simples de documents de moins d'un an effectués sur le compte de dépôt,
- la réédition de codes secrets cartes,
- l'émission de chèques de banque.

• **Le service « retraits déplacés illimités »**

Dans le cadre de ce service, la Caisse d'Épargne s'engage à ne pas facturer de frais pour les retraits d'espèces par carte effectués aux Distributeurs Automatiques de Billets d'une Caisse d'Épargne ou d'une autre banque située dans la zone Euro, quel qu'en soit le nombre.

La description des autres services complémentaires figure dans les Conditions Particulières. Il est précisé que le mineur titulaire de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » pourra également bénéficier des services complémentaires visés ci-dessus dans la limite des prestations auxquelles il aura accès compte tenu de sa minorité.

Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour finalités la conclusion et l'exécution de la présente convention, la tenue et la gestion du compte, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'octroi du crédit, l'évaluation, la gestion et la consolidation du risque au sein du réseau des Caisses d'Épargne, afin de remplir les obligations légales et réglementaires, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, la lutte contre le blanchiment d'argent. Elles sont destinées à la CE, responsable du traitement et peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous avez la possibilité de vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la CE ainsi que par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux. Pour exercer votre droit d'opposition, cochez la case ci-contre ☐ ou à défaut adressez un courrier à la CEBPL - Service Relation clients - 15 av de la Jeunesse BP 127 - 44703 Orvault Cedex (frais d'envoi remboursés au tarif lent en vigueur sur demande). Vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en agence ou à l'adresse indiquée ci-dessus.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 964.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin 44911 Nantes Cedex 9 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° 1878 T délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique, garantie par la CEGC - 128 rue de La Boétie - 75378 Paris Cedex 08.

#### 6.4.2. Offres groupées de services spécifiques

##### 6.4.2.1. « Futéo »

###### a) Présentation de « Futéo »

Cette offre groupée de services est exclusivement réservée aux jeunes âgés de 18 à 25 ans.

- L'offre groupée de services « Futéo » vous permet d'utiliser les produits et de services détaillés dans les Conditions Particulières ainsi que dans les « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité »

###### b) Résiliation de l'offre groupée

L'offre groupée de services Futéo peut être résiliée dans les conditions définies à l'article 6.2 ci-dessus. Cette offre groupée sera résiliée de plein droit à compter de votre 26<sup>ème</sup> anniversaire. Vous conserverez alors l'ensemble des services composant l'offre groupée qui seront facturés au tarif en vigueur pour chacun de ces services. Vous serez informé des tarifs applicables deux mois avant cette date anniversaire. Vous êtes réputé avoir accepté cette tarification si vous n'avez pas notifié à la Caisse d'Epargne votre désaccord avant la date d'entrée en vigueur. Si vous refusez la tarification proposée, vous pouvez résilier sans frais, avant cette date, les services concernés.

##### 6.4.2.2. Offres groupées « Satellis Jeune 16/17 »

###### a) Présentation de l'offre groupée

Les mineurs peuvent avoir accès à un nombre restreint de produits et services compris dans l'offre groupée "Satellis Jeune 16/17". Cette offre groupée de services est exclusivement réservée aux jeunes de moins de 25 ans. Elle peut être souscrite jusqu'à 17 ans inclus et peut être détenue jusqu'à 25 ans. La clôture de l'offre groupée interviendra automatiquement à l'initiative de la Caisse d'Epargne, au plus tard le 31 décembre du 25<sup>ème</sup> anniversaire de son titulaire

Cette offre groupée donne aux mineurs un accès aux fonctionnalités essentielles des offres groupées "adultes" tout en apportant à ces mineurs les restrictions nécessaires à leur protection.

Le compte ouvert au titre de l'offre groupée "Satellis Jeune 16/17" fonctionne sous la seule signature du mineur, sous réserve pour ce dernier de bénéficier d'une autorisation de son/ses représentant(s) légal(aux). Il en est de même de la faculté qui peut être laissée au mineur, de se faire délivrer et d'utiliser une carte de retrait ou de paiement à autorisation systématique.

Le(s) représentant(s) légal(ux) garantit(ssent) la Caisse d'Epargne, par acte séparé, de toutes les conséquences pouvant résulter du fonctionnement du compte et de l'utilisation par le mineur de ladite carte.

###### b) Restrictions apportées à l'accès à certains produits et services offerts dans le cadre de la présente convention :

Pendant toute la durée de la minorité, le fonctionnement du compte du mineur est soumis aux restrictions légales liées à son statut. Ces restrictions concernent les dispositions suivantes de la présente convention :

- seules peuvent être délivrées à un mineur une carte de retrait ou une carte de paiement à autorisation systématique,
- aucun chéquier ne peut être délivré à un mineur,
- interdiction est faite au mineur de bénéficier de tout découvert,
- le(s) représentant(s) légal(aux) du mineur sont seuls habilités à donner procuration sur le compte et à décider de l'option fiscale liée à la rémunération.

###### c) Contenu de l'offre groupée "Satellis Jeune 16/17" :

Les produits et services associés à l'offre groupée "Satellis Jeune 16/17" figurent dans les « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité ».

##### 6.4.2.3. Offre groupée Satellis Autonomie

###### a) Présentation générale

Les personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique peuvent avoir accès à des services spécifiques compris dans l'offre groupée « Satellis Autonomie ».

Ce forfait de services est exclusivement réservé aux personnes majeures sous protection juridique.

Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour finalités la conclusion et l'exécution de la présente convention, la tenue et la gestion du compte, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'octroi du crédit, l'évaluation, la gestion et la consolidation du risque au sein du réseau des Caisses d'Epargne, afin de remplir les obligations légales et réglementaires, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, la lutte contre le blanchiment d'argent. Elles sont destinées à la CE, responsable du traitement et peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous avez la possibilité de vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la CE ainsi que par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux. Pour exercer votre droit d'opposition, cochez la case ci-contre ☐ ou à défaut adressez un courrier à la CEBPL - Service Relation clients - 15 av de la Jeunesse BP 127 - 44703 Orvault Cedex (frais d'envoi remboursés au tarif lent en vigueur sur demande). Vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en agence ou à l'adresse indiquée ci-dessus.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 964.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin 44911 Nantes Cedex 9 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° 1878 T délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique, garantie par la CEGC - 128 rue de La Boétie - 75378 Paris Cedex 08.

**b) Accès aux produits et services offerts dans le cadre de l'offre groupée « Satellis Autonomie »**

Cette offre groupée offre aux majeurs protégés des produits et services adaptés à leurs besoins.

La clôture de l'offre groupée interviendra de droit au décès du majeur protégé et, à compter du jour où prendra effet le jugement de mainlevée de la mesure de protection. Dès lors que la personne recouvre sa pleine capacité juridique, le titulaire du compte a dès cet instant accès à l'ensemble des produits et services décrits dans la présente convention d'ouverture de compte.

Le compte ouvert au titre de l'offre groupée « Satellis Autonomie » fonctionne sous la seule signature du représentant de la personne protégée à l'exception des régimes de sauvegarde de justice (sans mandataire spécial) et de la curatelle simple. Seul, le jugement de mise sous protection déterminera les pouvoirs attribués au représentant du majeur.

**c) Contenu de l'offre groupée Satellis Autonomie**

Les produits et services associés à l'offre groupée " Satellis Autonomie" figurent dans les « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité ».

Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour finalités la conclusion et l'exécution de la présente convention, la tenue et la gestion du compte, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'octroi du crédit, l'évaluation, la gestion et la consolidation du risque au sein du réseau des Caisses d'Épargne, afin de remplir les obligations légales et réglementaires, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, la lutte contre le blanchiment d'argent. Elles sont destinées à la CE, responsable du traitement et peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous avez la possibilité de vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la CE ainsi que par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux. Pour exercer votre droit d'opposition, cochez la case ci-contre ☐ ou à défaut adressez un courrier à la CEBPL - Service Relation clients - 15 av de la Jeunesse BP 127 - 44703 Orvault Cedex (frais d'envoi remboursés au tarif lent en vigueur sur demande). Vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en agence ou à l'adresse indiquée ci-dessus.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 964.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin 44911 Nantes Cedex 9 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° 1878 T délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique, garantie par la CEGC - 128 rue de La Boétie - 75378 Paris Cedex 08.



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
BRETAGNE PAYS DE LOIRE

**AVENANT A LA CONVENTION  
DE COMPTE DE DEPOT ET DE SERVICES  
BANCAIRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE  
(Clientèle des Particuliers)**

**Accusé de réception des Conditions Générales de la Convention de Compte de dépôt et  
de Services Bancaires de la CAISSE D'ÉPARGNE (Clientèle des Particuliers)  
ainsi que de l'avenant à cette convention  
Modifications des Conditions Générales de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE »**

**Nom et Prénoms du titulaire :**

.....

Adresse :

.....  
.....

Radical ou numéro de compte :

.....

**Nom et Prénoms des représentants légaux :**

1. ....

Adresse : (si différente du titulaire) :

.....  
.....

2. ....

Adresse :

.....  
.....

Les soussignés, titulaire, et représentants légaux, souscrivant à l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » dans les livres de la CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE pour le compte du titulaire identifié ci-dessus, reconnaissent avoir reçu, ce jour, un exemplaire

- des Conditions Générales de la Convention de Compte de dépôt et de Services Bancaires de la CAISSE D'ÉPARGNE,
- de l'avenant à cette convention – « Modifications des Conditions Générales de l'offre groupée « BOUQUET LIBERTE » »
- des « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires aux particuliers, professionnels et associations de proximité » en vigueur
- ainsi qu'un exemplaire des notices d'information relatives aux assurances et à l'assistance liées aux cartes.

Ils déclarent en avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Fait à , le / / en 2 exemplaires originaux.

Signatures du titulaire et des représentants légaux  
(précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Cachet et visa de la Caisse d'Épargne :

Exemplaire 1 : titulaire/représentants légaux - Exemplaire 2 : Agence

Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour finalités la conclusion et l'exécution de la présente convention, la tenue et la gestion du compte, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'octroi du crédit, l'évaluation, la gestion et la consolidation du risque au sein du réseau des Caisses d'Épargne, afin de remplir les obligations légales et réglementaires, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, la lutte contre le blanchiment d'argent. Elles sont destinées à la CE, responsable du traitement et peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous avez la possibilité de vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la CE ainsi que par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux. Pour exercer votre droit d'opposition, cochez la case ci-contre ☐ ou à défaut adressez un courrier à la CEBPL - Service Relation clients - 15 av de la Jeunesse BP 127 - 44703 Orvault Cedex (frais d'envoi remboursés au tarif lent en vigueur sur demande). Vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en agence ou à l'adresse indiquée ci-dessus.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 964.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin 44911 Nantes Cedex 9 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° 1878 T délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique, garantie par la CEGC - 128 rue de La Boétie - 75378 Paris Cedex 08.